

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 NOVEMBRE 2021

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, salle des Associations.

Présents: Mesdames Henriette BEAUDET, Marie-Noëlle BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT

Messieurs Sébastien BERGUER, Damien DAVIGON, Jean-Pascal GUIOT, Arnaud POIRAULT

Excusé : Charles BARRIBAUD

Excusé/Pouvoir : Rémy NEAU pouvoir à Damien DAVIGNON

Date de la convocation : 22 novembre 2021

Ordre du jour :

- décision modificative budgétaire n°5 après vote du budget primitif 2021
- tarifs 2022 des différentes structures communales
- convention de mise à disposition de locaux auprès de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine
- réseaux téléphonie
- Téléthon 2021
- Bulletin municipal
- Questions diverses

Madame le Maire a ouvert la séance à 20H30 et propose comme secrétaire de séance Sébastien BERGUER.

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021, soulève des observations.

Aucune objection n'étant émise, elle propose de passer à son adoption.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

• DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°4 APRES VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

Délibération : 063-29-11-2021

Arrivé au terme de l'année, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits, sur le chapitre lié aux charges du personnel, dont le détail figure dans le tableau ci-après :

articles	désignation	Montant des crédits avant DM	Décision modificative	Montant des crédits après DM
6411	Personnel titulaire	54 000€	+ 5 000€	59 000€
022	Dépenses imprévues	5 000€	- 5 000€	0€

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter d'apporter au budget primitif 2021 les ouvertures de crédits équilibrées en section fonctionnement dépenses et reprises au-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et autorise les écritures budgétaires ainsi présentées.

Voix : 10 « Pour »

• TARIFS 2022 DES DIFFERENTES STRUCTURES COMMUNALES :

Délibération : 064-29-11-2021

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les tarifs suivants, pour l'année 2022. Les agents, hors commune, qui travaillent sur la collectivité, bénéficieront du tarif « commune » lors d'utilisation.

♦ **Salle du Logis de la Forêt**

Options	Tarif Commune	Tarif CCPG	Tarif hors CCPG
Préau			
Préau	42	52	63
Préau + office traiteur	63	74	89
Salle 1 (salle avec le bar)			
Salle 1	26	42	53
Salle + office traiteur	74	89	100
Chauffage	20	21	21
L'ensemble du Logis (préau-salle1-grande salle-office traiteur-local matériel)			
Repas	161	173	199
Vin d'honneur	124	136	161
Mariage	248	310	369
Concours de cartes - loto	gratuité	43	63
Associations	gratuité	43	63
Vaisselle	37	37	37
Vaisselle partielle	17	17	17
Chauffage	65€		
Ménage	85€		
Caution	1 000€		

Une demi-location est demandée pour une réservation sur deux jours et toute pièce de vaisselle cassée ou manquante est facturée 1€.

♦ **Hébergement du Logis de la Forêt**

1) Location salle des fêtes + Hébergement

variantes	16 couchages	7 couchages	5 couchages	4 couchages
Commune	213€	93€	76€	63€
CC Parthenay Gâtine	244€	108€	86€	71€
Hors Commune	276€	126€	102€	83€
options	16 couchages	7 couchages	5 couchages	4 couchages
Forfait ménage	80€	50€	40€	35€
Forfait chauffage	50€	35€	30€	25€
Taxe de séjour	Période du 1 ^{er} avril au 31 octobre			
Caution	800€			

Les personnes mineures (moins de 18 ans) sont exonérées de la taxe (article R233-46 et R233-47 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2) Hébergement seul : Les tarifs sont définis en nuitée

Variante	Nuitée
Commune	16€
CC Parthenay-Gâtine	18€
Hors Commune	21€
Enfants	Gratuit jusqu'à 3 ans

A partir de 4 nuitées, il sera appliqué une remise de 10%, pour l'occupation de l'hébergement. Les chiens seront autorisés sauf les animaux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

♦ **Salle d'activités**

Variante	Tarif Commune	Tarif CCPG	Tarif hors CCPG
	112€	122€	132€

Associations	gratuit	21€	41€
Forfait ménage		50€	
Forfait chauffage		50€	
Caution		300€	

♦ **Salle des Associations**

Options	Tarif Commune	Tarif CCPG	Tarif hors CCPG
Repas de famille	50	65	96
Associations	gratuit	50	51
Chauffage		30€	
Caution		150€	

Salle mise à disposition à titre gracieux pour les jeunes âgés de moins de 18 ans résidant dans la commune.

♦ **Prêt matériel communal**

matériel	tarif
Tables	1.00€
Chaises	0.30€
Remorque (dépôt)	22.00€
Tracteur/remorque	25€/h
Tracteur/chargeur	25€/h
Tracteur/broyeur	30€/h

♦ **Cimetière**

concession	33€ le m ² (surface minimum 2m ²)
Cave-urne	33€ le m ² (surface 1mètre sur 1)

Les agents communaux travaillant sur la collectivité, domiciliés hors commune, bénéficieront du tarif « commune » lors de location des bâtiments communaux.

Voix : 10 « Pour »

• **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY GATINE :**

Délibération : 065-29-11-2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, renouvelle la convention de mise à disposition de la salle du Logis de la Forêt pour les activités organisées par le Relais Enfance communautaire, dans le cadre de leurs itinérances. La présente convention est conclue pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022, uniquement pendant les créneaux horaires fixés par le calendrier des matinées d'éveil élaboré, chaque trimestre, par la communauté.

Cette mise à disposition est faite à titre gratuit.

Voix : 10 « Pour »

• **RESEAUX TELEPHONIE :**

Sébastien Berguer en charge du dossier, présente à l'assemblée le projet :

- mise en place de : 2 caméras de surveillance – bornes Wifi (actuellement 3 points, propositions de 6 points) au minima 4 points – et câblage

Après discussion des membres présents, et en résumé : 8 bornes – 1 pont Wifi – baie de réseaux dans la salle d'activités sont les éléments retenus. Un second devis va être demandé.

Un avis, sur la mise en place de caméra de surveillance, est demandé aux membres présents :

- ♦ 2 voix « Contre » - 7 voix « caméra non active lors de location »

• **TELETHON 2021 :**

Les communes porteuses du Téléthon 2021 sont le Retail/Secondigny Madame le Maire rappelle les différentes actions menées :

- collecte des métaux semaine 46
- concours de pétanque samedi 27 novembre à Secondigny, organisé par la Pétanque Secondignoise
- randonnée VTT dimanche 28 novembre départ du Logis de la Forêt, organisée par « Mem'Pamal
- cabarethon vendredi 3 décembre au Logis de la Forêt, spectacle présenté par l'association Cocktail Palace (jauge 80 personnes)
- initiation aux gestes de premiers secours et maniement de la lance par les sapeurs-pompiers de Secondigny samedi 4 décembre, 16h30 à la salle Alauna
- dîner spectacle samedi 4 décembre, à la salle Alauna de Secondigny, spectacle présenté par Musicool (jauge de 250 personnes)
- marche ou course la « Pugnacienne », dimanche 5 décembre, organisées par l'association Cocktail Palace
- journée de sensibilisation mercredi 8 décembre à la Maison Familiale de Frécul à Secondigny

• **BULLETIN MUNICIPAL :**

Monsieur Sébastien Berguer, en charge du dossier, va commencer l'élaboration et la mise en page du bulletin municipal.

• **QUESTIONS DIVERSES :**

Résidence d'artistes :

Jean-Pascal Guiot demande que la commune offre le verre de l'amitié, mardi 7 décembre, lors de la répétition publique de la résidence d'artistes (Jazz Combo Box, présent au Logis de la Forêt du 5 au 8 décembre). Accord est donné en fonction des données de la préfecture.

Prochaine réunion de conseil : lundi 10 janvier 2022, 20h30 salle des Associations

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-deux heures trente-trois minutes.

La Présidente

Véronique GILBERT

le Secrétaire

Sébastien BERGUER

Les Membres

Charles BARRIBAUD
Excusé

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Jean-Pascal GUIOT

Rémy NEAU
Excusé/pouvoir

Arnaud POIRAUT